

Appel à projets : **Rénovation énergétique des logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville**

Contexte :

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) du programme opérationnel Corse FEDER-FSE 2014-2020, regroupe dix communes dont la commune d'Ajaccio, principal pôle urbain de Corse avec 67 507 habitants (population municipale 2016). La CAPA compte au total 82 326 habitants (population municipale 2016) soit 56% de la population du département et 26% de la population Corse.

Dans le cadre de cet ITI, la CAPA lance un appel à projets auprès des **baillleurs sociaux**, afin d'encourager la **rénovation énergétique des logements** situés dans les **quartiers prioritaires** de la politique de la ville.

La stratégie retenue s'intitule « **Abbatucci/cœur de ville – Mezzana : l'axe de toutes les mobilités** » car elle concentre son action sur les populations cibles présentes tout au long de cet axe, qui s'étend du cœur de ville d'Ajaccio, situé en partie basse du quartier prioritaire des Jardins de l'Empereur, jusqu'à la gare de Mezzana, sur la commune de Sarrola-Carcopino.

Cet axe intègre le périmètre prioritaire des Salines (1 860 habitants), et des **jardins de l'Empereur** (1 001 habitants), seuls à bénéficier de crédits spécifiques.

Les anciens quartiers prioritaires sont maintenus en quartiers de veille active : le **Centre Ancien, les Cannes, Pietralba, Saint Jean, Sainte Lucie, Bodiccione** et le **Vazzino**, à travers une mobilisation du droit commun que l'on souhaite optimisée.

Enfin, deux territoires nouveaux vont faire l'objet d'une observation particulière : le **nouveau quartier de Pernicaggio** sur la commune de Sarrola Carcopino, en raison de la concentration importante de logements et de son enclavement et le **récent quartier d'Alzo di Leva** sur la commune d'Ajaccio, en extension, composé uniquement d'habitat social, encore peu intégré au tissu urbain existant, car en bordure de la rocade, qui doit à terme, être transformée en 2 fois 2 voies.

GEOGRAPHIE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
AJACCIO 2015

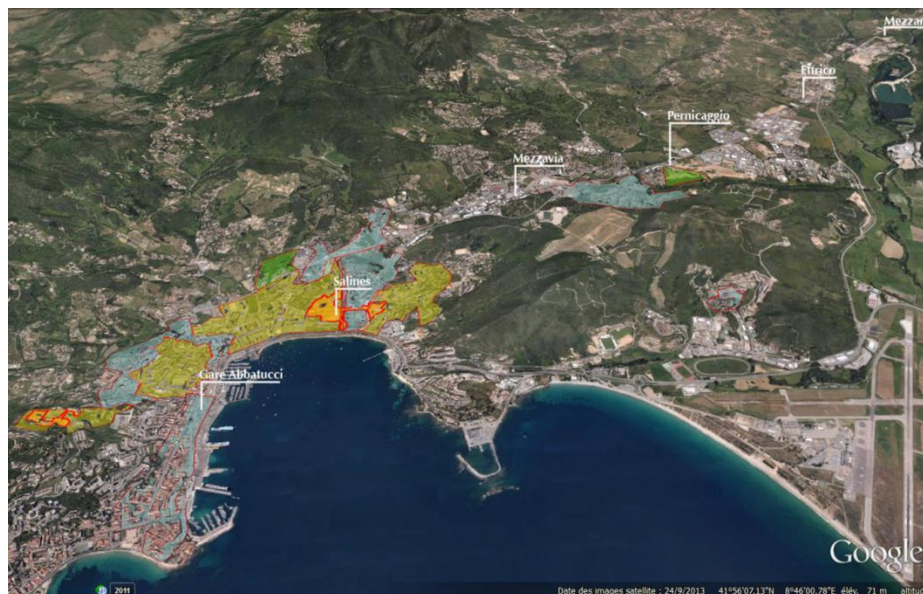


Figure 1 - Contours rouges : Quartiers prioritaires - Jaune et bleu : Secteur de veille active - Vert : Secteurs d'observation

Objectif du présent appel à projets :

L'objectif de cet appel à projets est d'encourager les bailleurs sociaux à rénover énergétiquement leurs logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cet appel à projets, concerne **l'axe 4c du PO FEDER** : soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement.

Objectif spécifique de l'ITI : OS1 : augmenter le nombre de ménages bénéficiant d'un meilleur classement énergétique, notamment les logements sociaux et les copropriétés dégradées.

Bénéficiaires :

L'appel à projets est ouvert exclusivement aux bailleurs sociaux.

Sélection des projets retenus :

Les critères d'éligibilité sont :

- les logements à rénover doivent se **situer dans un des quartiers prioritaires de la politique de la Ville** et avoir été **construits avant 2000** ;
- les rénovations devront permettre **d'améliorer l'efficacité énergétique des logements** avec **l'atteinte de la classe énergétique B** (soit équivalent ou proche du niveau BBC rénovation).

A noter que la labélisation BBC rénovation est encouragée mais pas exigée.

Eligibilité des dépenses :

Les dépenses éligibles au soutien financier, dans le cadre de l'appel à projets concerneront l'ensemble des dépenses d'investissement liées aux ouvrages (**études et travaux**) concourant à la performance énergétique visée (sans raisonnement en surcoût).

Le porteur de projet doit fournir avec le dossier de candidature un audit énergétique des logements avec la classe énergétique initiale des logements et la classe énergétique projetée après travaux. Les travaux permettant d'atteindre la classe énergétique B devront être détaillés, planifiés et chiffrés.

Notation des projets :

Les projets seront notés sur 20, avec une notation décomposée comme suit (cf. Notice Explicative – Fiche 4c : promotion de l'efficacité énergétique) :

- Eligibilité et contribution du projet à la stratégie ITI et aux objectifs spécifiques du PO pour la Corse : sur 8,
- Qualité globale du projet : sur 7,
- Contribution aux indicateurs du cadre de performance : sur 5.

Candidatures :

Le dépôt des candidatures s'effectue uniquement par voie dématérialisée (aux formats PDF et Word) à l'adresse mail suivante : e.massoni@ca-ajaccien.fr.

Le formulaire de candidatures «type» est téléchargeable sur le site <https://iti.ca-ajaccien.corsica/>.

Date limite de remise des candidatures : **20 août 2018 à 17h.**

Aides financières possibles :

La subvention maximale sera de **60%** des coûts éligibles, plafonnée à **800 000 euros**.